

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2019

PROCES VERBAL

Présents : MM. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. TRAMOY Jean-Louis. BERLAND Stéphane. PICHARD Bruno. MATHIAS Jean-Marc. DEMORTIERE André. PALLOT Jean-Paul. Mmes SEURRE Fabienne. LAUTISSIER Nicole. GERMAIN Yvonne. COLLIER Madeleine. LELIEVRE Nathalie. RAVIER Béatrice. COGNARD Véronique PALLOT Annie.

Absents excusés : Mme DESCOURS Céline qui a donné procuration à Mme LELIEVRE Nathalie

M. DEMORTIERE Christophe qui a donné procuration à M. LORTON Nicolas
Mme JAFFRE Agnès qui a donné procuration à Mme PALLOT Annie

Monsieur Bruno PICHARD est nommé secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE

2 – BUDGET PRIMITIF 2019

- COMMUNE
- EAU
- ASSAINISSEMENT
- LOTISSEMENT

3- VOTE DES TAXES COMMUNALES

4- SUBVENTION EAUX PLUVIALES 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

5 – AVENANTS BAUX CABINET MEDICAL

6 – RESILIATION BAIL LOGEMENT MUSEE

7 –MISSION DU CENTRE DE GESTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

8 - MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR LA MISE AUX NORMES DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE PALINGES

9 – RETRAIT DE 5 COMMUNES REFUGE FOURRIERE

10- ACQUISITION DE TERRAIN

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
- INFORMATIONS DIVERSES

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

1 – APPROBATION PV DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2019 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2019 est approuvé par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

Le registre des délibérations est mis à la disposition de chaque conseiller pour signature.

2 – BUDGET PRIMITIF 2019

➤ **BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget adopté par la commission des finances en sa réunion du 08 avril 2019.

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 2 534 073 € pour la section de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général : 1 203 051€
Charges de personnel : 602 100 €
Atténuations de produits : 64 500 €
Autres charges de gestion courante : 67 022 €
Charges financières : 1 800 €
Charges exceptionnelles : 4 100 €
Dépenses imprévues de fonctionnement : 80 000 €
Virement à la section d'investissement : 500 000 €
Opération d'ordre entre section : 11 500 €

Recettes de fonctionnement :

Atténuations de charges : 16 000 €
Produits des services : 14 000 €
Impôts et taxes : 614 361 €
Dotations et participations : 527 413 €
Autres produits de gestion courante : 51 000 €
Produits financiers : 600 €
Produits exceptionnels : 2 650.67 €
Résultat reporté : 1 308 048.33 €

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

En section d'investissement sont inscrits 734 162 € en recettes comme en dépenses.

Les dépenses d'investissement sont essentiellement pour :

- acquisition de matériel : 150 000 € permettant le remplacement du tractopelle et d'un utilitaire
- bâtiments communaux : 78 000 € pour envisager des travaux dans la salle de classe de primaire suite au contrôle de la qualité de l'air
- bâtiment de santé : 240 000 € pour l'installation d'une climatisation dans le bâtiment existant et la réalisation d'une extension afin d'accueillir les professionnels de santé non réglementés
- travaux SYDESL : 35 000 € restant à charge de la commune suite au lancement des travaux d'enfouissement des réseaux du lotissement du champ
- immobilisations corporelles : 10 000 € de frais notariés et de géomètre ainsi que l'acquisition d'une parcelle de terrain pour le parking des écoles
- halle de sport : 100 000 €
- aménagement divers : 80 000 € trottoirs de la Rive, revêtement des parkings du cimetière et du cyclo

Les recettes d'investissement sont essentiellement pour :

- transfert : 500 000 €
- résultat reporté : 192 853.67€
- FC TVA : 23 000.59 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2019 de la commune soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION.

➤ **BUDGET PRIMITIF 2019 EAU**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget adopté par la commission des finances en sa réunion du 08 avril 2019.

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 219 114 € pour la section d'exploitation.

Dépenses d'exploitation :

- Charges à caractère général : 118 251 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 26 400 €
- Atténuation de produits : 25 000 €
- Autres charges de gestion courante : 4 903 €
- Charges exceptionnelles : 2 800 €
- Dépenses imprévues : 8 000 €
- Opération d'ordre entre section : 33 760 €

Recettes d'exploitation :

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2019

Vente de produits : 135 700 €
Subventions d'exploitation : 1 000 €
Autres produits de gestion courante : 100 €
Produits exceptionnels 1 256.11 €
Opérations d'ordre entre section : 1 395 €
Résultat reporté : 79 662.89 €

En section d'investissement sont inscrits 289 419 € en recettes comme en dépenses

Dépenses d'investissement :

Immobilisations incorporelles : 36 000 € étude et suivi travaux COT
Immobilisations corporelles : 243 024 € modification de la station de traitement pour l'élimination du COT, renouvellement canalisation « les Balais/les Coudnots », pompe de reprise, la majorité de ces travaux concerne les engagements pris lors de l'approbation du schéma directeur
Dépenses imprévues : 9 000 €
Opérations d'ordre entre sections : 1 395 €

Recettes d'investissement :

Dotations Fonds divers réserves : 3 500.36 €
Opérations d'ordre entre sections : 33 760 €
Emprunts : 150 000 € nécessaire à la réalisation des travaux et permettant de ne pas impacter directement le prix du m³ d'eau
Solde d'exécution reporté : 102 158.64 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2019 du service des eaux soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

➤ **BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget adopté par la commission des finances en sa réunion du 08 avril 2019.

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 125 994 € pour la section de fonctionnement.

Dépenses d'exploitation :

Charges à caractère général : 70 513 €
Charges de personnel et frais assimilés : 12 000.57 €
Atténuations de produits : 7 500 €
Autres charges de gestion courante : 4 000 €
Charges financières : 800 €
Charges exceptionnelles : 5 000 €
Dépenses imprévues : 7 000 €
Opérations d'ordre entre section : 19 180.43 €

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2019

Recettes d'exploitation :

Vente de produits : 52 100.40 €
Subvention d'exploitation : 1 424 €
Autres produits gestion courante : 101 €
Produits exceptionnels : 500 €
Opérations d'ordre entre section : 2 053 €
Résultat reporté : 69 815.60 €

En section d'investissement sont inscrits 187 905 € en recettes comme en dépenses

Dépenses d'investissement :

Immobilisations corporelles : 168 652 € achat de terrain pour les futurs filtres plantés de roseaux, la mise en séparatif de la rue de Corbary et le remplacement des pompes de relevage. Ces travaux sont nécessaires et respectent les engagements lors de l'approbation du schéma directeur
Emprunts et dettes : 9 200 €
Dépenses imprévues : 8 000 €
Opérations d'ordre entre sections : 2 053 €

Recettes d'investissement :

Emprunts et dettes et assimilées : 80 000 € emprunt qui doit permettre de pas impacter directement des abonnés
Opérations d'ordre entre sections : 19 180.43 €
Solde d'exécution reporté : 88 724.57 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2019 du service de l'assainissement soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

➤ **BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget adopté par la commission des finances en sa réunion du 08 avril 2019.

Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 400 737.46 € pour la section de fonctionnement.

Dépenses d'exploitation :

Charges à caractère général : 246 000 € travaux et études restantes
Opération d'ordre entre section : 154 737.46 €

Recettes d'exploitation :

Opération d'ordre entre section : 400 737.46 €

En section d'investissement sont inscrits 555 474.92 € en recettes comme en dépenses

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **DU 09 AVRIL 2019**

Dépenses d'investissement :

Opérations d'ordre entre sections : 400 737.46 €

Résultat d'investissement reporté : 154 737.46 €

Recettes d'investissement :

Emprunt : 400 737.46 €

Opérations d'ordre entre sections : 154 737.46 €

Après en avoir délibéré, le projet de budget 2019 du service de l'assainissement soumis au vote du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

3- VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des taxes : d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti à leurs valeurs actuelles, soit respectivement 4.07 %, 6.13 % et 17.30 %, en ne les augmentant pas qui avec les taux actuels rapporteront des recettes respectives de 61 945 €, 70 250 €, 33 666 € soit un total de 165 861 €.

Après discussion le maintien des taux est approuvé, par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

4- SUBVENTION EAUX PLUVIALES 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de prendre chaque année une délibération fixant la participation du budget communal au service de l'assainissement qui supporte la collecte et le traitement d'une partie des eaux pluviales où il n'y a pas de séparatif.

Compte tenu des travaux concernant les canalisations pour l'évacuation des eaux pluviales, la commune doit supporter l'amortissement de ces travaux qui s'élèvent à 1 423.56 € par an, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation du budget communal au service de l'assainissement et dit que cette somme sera inscrite en dépenses au compte D/657364 du budget de la commune et en recettes au compte R/74 du budget assainissement arrondi à 1 424 €.

5 – AVENANTS BAUX CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les baux professionnels avec les professionnels de santé ont été signés courant septembre et qu'il était noté dans ces derniers que la date de début du bail était le 1^{er} septembre 2018. Aussi, le cabinet médical ayant été ouvert le 1^{er} octobre 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer un avenant aux baux professionnels des Docteurs TORRES, PANNEELS et de Mmes PALLOT et REMY pour modifier la date de début du bail au 1^{er} octobre 2018.

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Monsieur le Maire informe également qu'il a dû proposer à Mme MAUGUIN de déplacer son activité de thérapeute manuelle, au 18 mars 2019, au local disponible au-dessus de la bibliothèque suite à des remarques des Conseils de l'Ordre des médecins et de l'ordre des kinésithérapeutes concernant cette activité non réglementée. Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer un avenant au bail professionnel de Mme MAUGUIN pour modifier le lieu d'exercice de son activité, les autres articles du bail restant inchangés.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

6 – RESILIATION BAIL LOGEMENT MUSEE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu le 20 mars 2019 de Mme BARLE Lysiane demandant la résiliation du bail du logement de Monsieur BARLE Jacky. Les clés ayant été rendues le 28 février 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité, d'accorder la résiliation du bail de Monsieur BARLE Jacky au 28 février 2019 et de proposer, après travaux, le logement à la location.

7 –MISSION DU CENTRE DE GESTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Maire informe le Conseil que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Aussi afin de faciliter sa mise en place pour le personnel communal il a sollicité les services du Centre de Gestion pour l'accompagnement à la mise en œuvre de ce dernier. Le devis établi par ce dernier s'élève à 1 125 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès du Centre de Gestion.

8 - MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR LA MISE AUX NORMES DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE PALINGES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de la Communauté de Communes le Grand Charolais par lequel cette dernière sollicite la commune pour la mise à disposition d'une nouvelle parcelle de terrain à la déchetterie nécessaire à la mise en conformité de cette dernière.

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la mise à disposition à titre gracieux d'une parcelle terrain à la Communauté de Communes Le Grand Charolais permettant la mise en conformité de la déchetterie
- dit que les frais de géomètre seront à la charge de la CCLGC
- dit que les éventuelles indemnités dues au fermier seront à la charge de la CCLGC
- autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents nécessaires à cette mise à disposition

9 – RETRAIT DE 5 COMMUNES REFUGE FOURRIERE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil, d'un courrier du Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge Fourrière, par lequel il est demandé d'accepter le retrait des communes d'Iguerande, de Mailly, de Coublanc, de Saint Julien de Jonzy et de Fleury la Montagne du Syndicat qui ont décidé d'intégrer la SPA de Roanne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le retrait des communes d'Iguerande, de Mailly, de Coublanc, de Saint Julien de Jonzy et de Fleury la Montagne du Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge Fourrière.

10- ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité les héritiers de la propriété cadastrée AN 479 pour l'acquisition d'une partie de la parcelle qui jouxte le groupe scolaire, qui permettra des aménagements de ce dernier. Après négociation, ces derniers proposent un prix de vente à 7.50 € m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette proposition
- dit que les frais de géomètres et de notaires seront à la charge de la commune
- dit que la commune se chargera de clôturer la dite parcelle
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette transaction

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été reçue en mairie.

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°8-2019 : CONTRAT ALEASSUR VEHICULES A MOTEUR

- signature des avenants 4 & 5 au contrat ALEASSUR véhicules à moteur auprès de la SMACL correspondant à l'assurance du véhicule personnel d'un agent sur 2 jours pour se rendre en formation

Décision n°9-2019 : POMPE DOSEUSE SERVICE DES EAUX

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2019

➤ de commander auprès de la robinetterie industrielle une pompe doseuse pour le service des eaux au prix de 1 033.98 € HT

– INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a recruté Monsieur Serge BORNIER en CDD pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

- Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir donner leur disponibilité pour les permanences du bureau de vote à l'occasion des élections européennes du 26 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h02.